

## Face à la crise, l'économie de proximité « plie mais ne rompt pas »

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 21.01.05

Paris, 26 janvier 2021

Page : 1/3

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'heure du bilan de l'année 2020 est arrivée. Une enquête U2P – XERFI menée en janvier 2021 auprès de 6200 artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux révèle à la fois l'ampleur des baisses d'activité, variable selon les secteurs, les dispositifs auxquels les entreprises ont recouru pour y faire face, et les mesures attendues pour la suite.

Ainsi, **71% des chefs d'entreprise de proximité font état d'une baisse de chiffre d'affaires, dont 13% qui font état d'une chute supérieure à 50%**. Sur l'ensemble de l'année 2020, l'activité des entreprises de proximité s'affiche à -12,5%. Le secteur le plus touché est celui des hôtels, cafés, restaurants dont le chiffre d'affaires s'est contracté de 55%. A l'autre extrémité, 68% des commerçants de l'alimentation ont réussi à maintenir ou à développer leur activité (+1,5% en moyenne) par rapport à 2019.

En dépit de leurs résultats globalement inquiétants, **les entreprises de proximité ont montré une forte résilience sur le plan de l'emploi**. En effet, 36% d'entre elles n'ont rien modifié à la situation pré covid-19, 63% ont eu recours à de l'activité partielle pour tout ou partie du personnel et seulement 2% ont dû licencier (maximum de 7% pour les hôteliers, cafetiers, restaurateurs).

De même, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux se montrent relativement rassurants quant à la situation de leurs entreprises. C'est ainsi qu'**une majorité (52%) d'entre eux considèrent que la situation financière de leur entreprise est saine**, un quart ont subi d'importantes baisses d'activité mais comptent sur les dispositifs de soutien pour repartir en 2021, tandis que 8% estiment qu'ils ne seront pas en mesure de rembourser les aides contractées et que **3% anticipent une fermeture au cours des prochains mois**. Il faut ainsi envisager la fermeture définitive de 90.000 entreprises (3% de 3 millions d'entreprises de proximité).

Pour faire face à ces mois de crise, les dispositifs les plus utilisés par les chefs d'entreprise, **le Fonds de solidarité, sollicité par 41% des chefs d'entreprise**, les reports de cotisations sociales et fiscales (un tiers des entreprises), le PGE - Prêt garanti par l'Etat (17%), les reports de prêts bancaires (13%) et les aides territoriales (13%) ainsi que les demandes de suspension de loyers professionnels (6%). Dans l'hôtellerie-restauration, ce sont même 90% des entreprises qui ont disposé du Fonds de solidarité, et 63% du PGE.

On note par ailleurs que **45% de ceux qui ont souscrit à un PGE ne l'ont pas encore consommé** mais que ceux qui l'ont utilisé, l'ont consommé en moyenne à 70%.

Ajoutons que dans la gestion de la crise du coronavirus, les personnes consultées saluent majoritairement l'action des assemblées territoriales (2,6/5), devant celle des organisations professionnelles et interprofessionnelles (2,5), le gouvernement et les préfetures (2,4), les chambres consulaires (2,1), et sans surprise pour finir, les banques et organismes de crédit (2) ainsi que les assurances (1,8).

Pour entrevoir le bout du tunnel, les attentes sont claires : **68% des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux demandent le maintien du Fonds de solidarité pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires demeure inférieur**

**de 50% à son niveau de 2019.** Ils sont 60% à demander une annulation des charges sociales de l'année 2020 pour les entreprises qui ont subi des fermetures administratives.

« Les entreprises de proximité ont su être agiles et les mesures d'accompagnement des pouvoirs publics se sont révélées bénéfiques. Mais **les croire tirées d'affaire serait une grave erreur, car elles sont en équilibre précaire. Si certains dispositifs et en particulier l'activité partielle, ne sont pas maintenus jusqu'à la fin de l'année, elles pourraient ne pas survivre aux prochains mois** », déclare le **Président de l'U2P, Dominique Métayer.**

**COMMUNIQUÉ  
 DE PRESSE  
 N° 21.01.05**

Paris, 26 janvier 2021

Page : 2/3

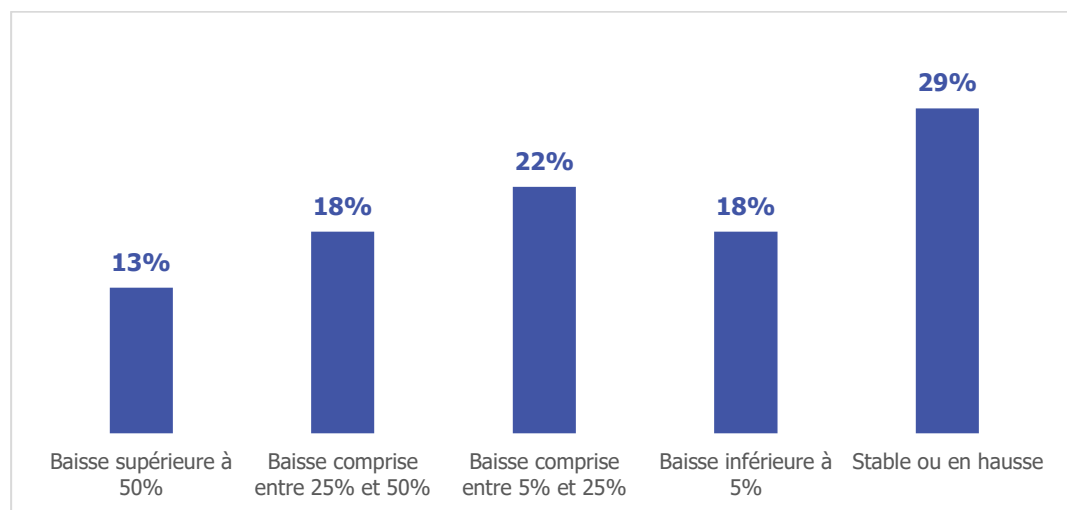
**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
 01 47 63 31 31  
 06 77 64 40 78  
 jcdelerue@u2p-france.fr

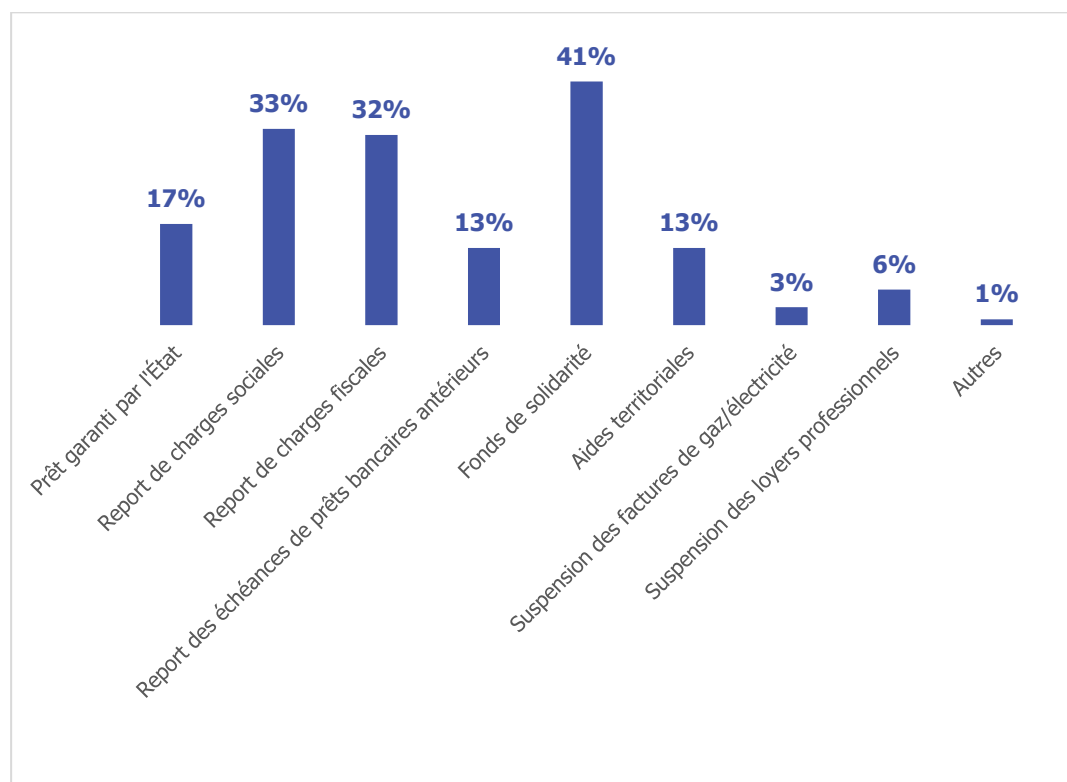
Oscar Dassetto  
 01 47 63 31 31  
 06 73 19 57 64  
 odassetto@u2p-france.fr

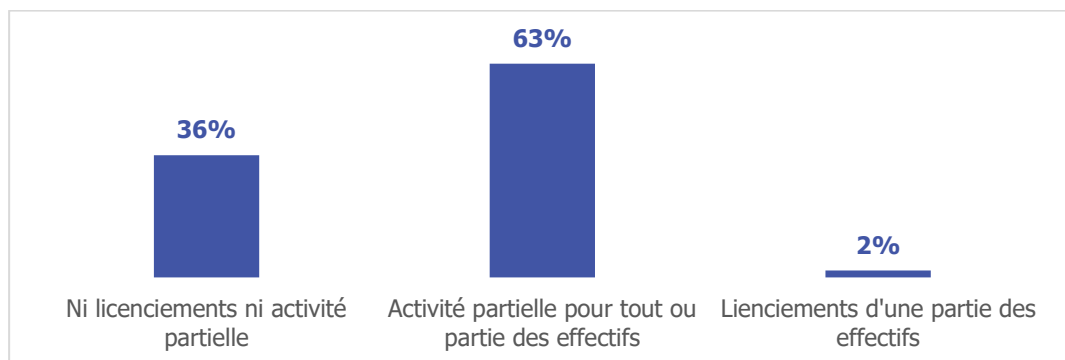
L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

**Évolution de l'activité des entreprises de proximité en 2020**



**Recours aux dispositifs d'accompagnement**





**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 21.01.05**

Paris, 26 janvier 2021

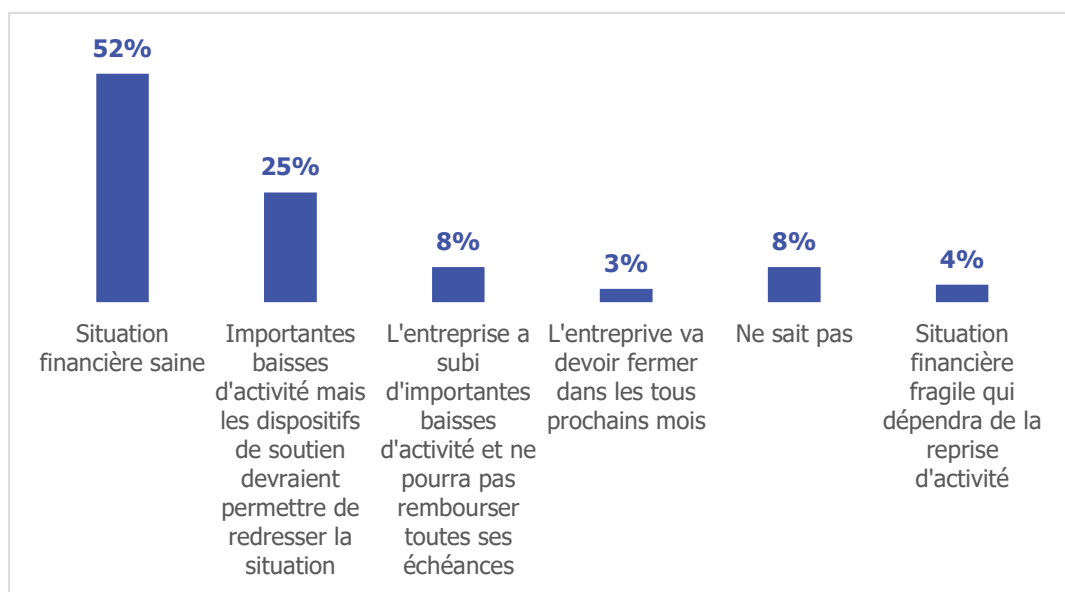
Page : 3/3

**Contacts presse**

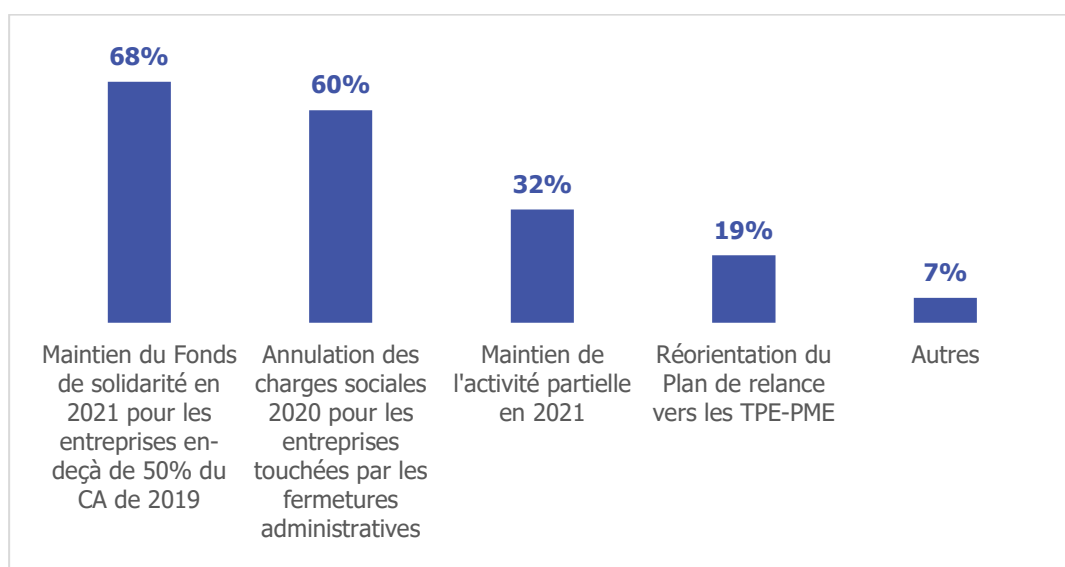
Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

**Situation financière des entreprises de proximité**



**Les demandes prioritaires des entreprises de proximité**



L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).